

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00351  
**Propriétaire(s) :** Kyle MacHutchon et Melissa Kruyne  
**Emplacement :** 2, voie Henry-Goulburn et (29), rue Cypress Gardens  
**Quartier :** 6 - Stittsville  
**Description officielle :** lot 94, plan enr. 733  
**Zonage :** R1D  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison existante et l'autre parcelle restera vacante aux fins d'aménagement résidentiel futur. La demande indique que le garage attenant situé du côté sud de la maison existante sera déplacé du côté nord de la maison.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire accompagnant la demande. Il aura une façade de 18,78 mètres sur la rue Cypress Gardens, une profondeur irrégulière et une superficie de 869 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 29, rue Cypress Gardens.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan accompagnant la demande. Il aura une façade de 19,26 mètres sur la rue Cypress Gardens et une de 38,10 sur la voie Henry-Goulburn, une profondeur irrégulière et une superficie de 820 mètres carrés. La parcelle est actuellement occupée par une maison dont l'adresse est le 2, voie Henry-Goulburn.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.